



ARRÊTÉ N° 2026/66

Instaurant la fermeture du Parc de la salle Polyvalente Nicole PARIS du petit parc chemin de la Croix

Le Maire de la commune de Le Pin,

Vu, l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les prévisions météorologiques plaçant la Seine-et-Marne en **vigilance orange pour orages** pour la journée du 27 août ;

Considérant les dégâts occasionnés aux arbres du parc de la salle polyvalente à la suite des intempéries, ainsi que les risques subsistants pour la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

Considérant la nécessité de protéger la sécurité des citoyens et des usagers des parcs.

ARRÊTE

Article 1 : Fermeture exceptionnelle des équipements suivants :

Parc de la salle Polyvalente - Petit parc chemin de la Croix

**du jeudi 27 août 2026, 17h30 et jusqu'à
la sécurisation complète pour les usagers**

Article 2 : Les services communaux restent joignables au **numéro de téléphone d'astreinte suivant : 06 07 66 10 22.**

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté sera effectué aux lieux cités dans l'article 1 et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Meaux
- Monsieur le Commissaire chef de la circonscription d'agglomération de Villeparisis :
dipn77-villeparisis@interieur.gouv.fr - dipn77-villeparisis-slsb-boe@interieur.gouv.fr
- Monsieur le Directeur de la police municipale de CHELLES : policemunicipale@chelles.fr
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES : bta.chelles@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES : secretariat-ci-go@sdis77.fr
- Services Techniques de la commune : services.techniques@mairielepin.fr

Fait à Le Pin, le 28 août 2026

Pour Le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Patrick PATUROT.

